



■ GERANCE DES BATIMENTS

## REGLEMENT D'UTILISATION DE LA HALLE DE SPORT DES BRENETS

**La ville se réserve toute la période des vacances scolaires soit 6 semaines (dès 2022) pour effectuer les grands nettoyages ou la révision des installations.**

### **Il est strictement interdit**

1. De fumer dans tout le bâtiment.
2. De pénétrer dans la salle de sport avec des souliers ou des chaussures de gymnastique à semelles noires, des chaussures non adaptées à la surface de la salle, ainsi qu'avec des chaussures, même conformes mais utilisées à l'extérieur.
3. De modifier le réglage du chauffage, à l'exception de la commande manuelle de la ventilation de la halle, dans le local sono.
4. De planter des clous ou fixer des objets contre les murs, sans autorisation.
5. D'occuper les locaux en dehors des heures réservées, sans autorisation.
6. D'utiliser le matériel sportif en dehors de la présence d'un responsable compétent.
7. Aux enfants d'utiliser la sonorisation.
8. De sous-louer les locaux à des tiers.
9. De quitter le bâtiment sans avoir vérifié préalablement que la sonorisation et toutes les lumières soient éteintes, que la ventilation manuelle de la salle soit arrêtée et que toutes les portes et fenêtres soient fermées.

### **Obligations**

1. De ranger soigneusement les locaux et le matériel au terme de chaque leçon.
2. De veiller au maintien de l'ordre, de la discipline et de la propreté.
3. Au responsable de chaque groupe, d'être présent pendant toute la durée du cours ou de l'entraînement. Il répond personnellement des éventuels dégâts qui pourraient être commis, aussi bien aux locaux qu'au matériel sportif ou non.
4. De surveiller les enfants dans les vestiaires.
5. De signaler immédiatement au concierge ou à l'administration communale, tous dommages constatés (y compris détériorations ou pertes de matériel). Toute déprédation sera refacturée.
6. Aux sociétés utilisatrices de la salle de sport de contracter une assurance responsabilité civile pour leurs membres.

**La salle sera louée uniquement à des personnes majeures sur présentation d'une carte d'identité.**

Le ou la locataire a pris connaissance et s'engage à respecter le règlement ci-dessus.

Nom et prénom : .....

Lieu et date : ..... Signature : .....

Gérance des bâtiments : ☎ 032.933.84.15

M. Maxim Nigito ☎ 079 500 28 01 ou pool de conciergerie ☎ 032 933 85 54